Nations Unies S/2012/206



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 avril 2012
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 avril 2012, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre en date du 10 avril 2012 de Kofi Annan, Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la crise en Syrie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir porter d'urgence la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

12-28818 (F) 100412 100412



Annexe à la lettre datée du 10 avril 2012 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Cette lettre a pour objet de tenir le Conseil de sécurité au courant de ma mission d'Envoyé spécial de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la crise en Syrie. Je le fais en me référant à ce qui est prévu pour les 10 et 12 avril. Nous abordons un moment critique de l'application du plan en six points, et je suis profondément préoccupé par la tournure prise par les événements.

Comme je l'ai indiqué au Conseil le 2 avril, le Gouvernement syrien m'avait informé, la veille, qu'il appliquerait le plan de retrait de ses unités militaires des zones peuplées et de leurs alentours, avec effet du 1er au 10 avril 2012 et sans procéder à aucun nouveau déploiement dans les centres de population. Par la suite, j'ai indiqué à toutes les parties que, lorsque le Gouvernement se serait acquitté, mardi 10 avril au plus tard, des engagements pris au titre du point 2 du plan, toutes les parties devraient mettre fin immédiatement à toute forme de violence, de telle façon qu'une trêve générale soit en vigueur au plus tard à 6 heures, heure de Damas, jeudi 12 avril. J'ai été reconnaissant de l'appui que le Conseil a apporté à ce calendrier dans sa déclaration présidentielle du 5 avril, confirmant le soutien apporté au plan en six points dans la déclaration présidentielle du 21 mars.

Les jours qui ont précédé le 10 avril auraient dû être pour le Gouvernement syrien une occasion de signaler ses intentions pacifiques en agissant sur tous les volets du plan en six points et particulièrement en s'acquittant d'urgence et de façon manifeste des engagements pris au titre du point 2, à savoir la cessation des mouvements de soldats vers des centres de population, la cessation de l'utilisation d'armes lourdes dans ces centres et le début du retrait des forces militaires concentrées dans les centres de population et alentour. Ces cinq derniers jours, il est devenu évident qu'il n'en serait rien.

Sur la question de l'accès des humanitaires, des pourparlers sont en cours sur l'amélioration de cet accès et de la possibilité d'atteindre ceux qui en ont besoin, dont le nombre est estimé à 1 million. Après avoir participé en mars à une mission d'évaluation humanitaire menée par le Gouvernement, les Nations Unies, agissant en coordination avec le Croissant-Rouge arabe syrien, fournissent actuellement une assistance aux personnes déplacées dans le gouvernorat de Tartous.

En ce qui concerne les prisonniers, le Comité international de la Croix-Rouge a annoncé le 5 avril qu'il était convenu avec le Gouvernement de procédures de visite des lieux de détention, ainsi que d'une visite immédiate de la prison centrale d'Alep. Dans une lettre datée du 8 avril, le Gouvernement syrien m'a annoncé la libération de 97 personnes incarcérées pour avoir participé à des activités d'opposition. Il m'a également informé que 211 personnes qui s'étaient rendues avaient été graciées.

En ce qui concerne la presse, le Gouvernement syrien m'a écrit pour m'informer que des visas avaient été délivrés à des journalistes de 21 organisations d'information internationales.

Pour ce qui est des dispositions militaires du plan en six points, le Gouvernement syrien a insisté sur les problèmes de sécurité dans plusieurs lettres passant en revue les activités menées par des groupes armés contre les forces gouvernementales, les civils et les biens. Quant à ses propres engagements, il m'a

annoncé certains mouvements de troupes. D'après les communications qui m'ont été adressées, les forces armées syriennes ont retiré des unités de la ville d'Idlib, du secteur de Zabadani et de positions tenues dans les gouvernorats de Dar'a, les 5 et 6 avril et de Dayr az-Zaour, les 7 et 8 avril.

En dépit de ces assurances offertes par le Gouvernement syrien, il est indiqué de sources crédibles que, pendant la même période, les forces armées syriennes ont mené dans des centres de population des vagues d'opérations militaires caractérisées par la pénétration de soldats dans des villes, soutenus par des tirs d'artillerie. S'il est vrai que certaines unités et certaines armes lourdes ont été retirées de certaines localités, il semble dans bien des cas que l'on se soit contenté de repositionner des armes lourdes sans que les villes cessent d'être à leur portée. D'autre part, il semble également que plusieurs localités supplémentaires aient fait l'objet d'opérations militaires, y compris l'utilisation d'armes lourdes contre des centres de population.

S'il est difficile, du fait de l'absence d'observateurs des Nations Unies, de savoir exactement et avec certitude quelle est la situation sur le terrain, l'intensification rapide des flux de réfugiés vers la Turquie porte fortement à penser qu'il se produit une forte poussée de violence. Entre le 15 décembre 2011 et le 31 mars 2012, en moyenne 96 réfugiés par jour passaient de Syrie en Turquie. Sur ces neuf derniers jours, par contre, ils sont en moyenne 707 par jour. Cette pointe est indiscutable et extrêmement préoccupante, vu ce qu'elle implique sur la situation à l'intérieur de la Syrie.

Enfin, dans une lettre datée du 8 avril, le Gouvernement syrien a posé de nouvelles conditions à l'application intégrale du plan : a) des assurances données par écrit de ce que les groupes armés d'opposition sont disposés à cesser toute violence; b) le désarmement immédiat des groupes armés; c) un engagement pris par les pays de la région de ne pas financer ni armer les groupes d'opposition.

En formulant ces nouvelles demandes, les autorités syriennes viennent imposer a posteriori des conditions qui ne font pas partie du plan en six points auquel elles ont accepté de se conformer. La cessation de toutes les formes de violence, qui est d'une urgence absolue et qui doit intervenir le 12 avril à 6 heures, s'en trouve compromise. Le Ministre des affaires étrangères de la Russie, M. Lavrov, m'a toutefois confié, à l'issue de sa rencontre avec son homologue syrien, M. Al-Moallem, que le Gouvernement syrien n'insistait plus pour obtenir des garanties écrites, mais voulait que je lui certifie que les autres parties et gouvernements acceptaient, eux aussi, le plan.

Je reste convaincu que tout doit être fait pour parvenir à faire cesser toutes les formes de violence le 12 avril à 6 heures. Nous nous sommes tenus en contact étroit avec les dirigeants du Conseil national syrien, de l'Armée syrienne libre, des comités de coordination locaux et d'autres groupes. Nous avons engagé le dialogue avec tout l'éventail des opposants pour leur expliquer ce que l'on attendait d'eux parallèlement à l'exécution des engagements du Gouvernement. Les membres de l'opposition nous ont fait savoir, et ont publiquement déclaré, qu'ils cesseraient toute forme de violence à condition que les forces syriennes se retirent des villes.

Dans le même temps, l'équipe de l'ONU dirigée par le général Mood a travaillé en étroit partenariat avec les autorités militaires syriennes pour entamer les préparatifs techniques d'un éventuel déploiement d'observateurs chargés de superviser et contrôler la cessation des violences armées. Des progrès semblent

avoir été accomplis sur le plan technique, mais des divergences de fond sont apparues. Le général Mood retourne à Genève pour rendre compte de sa mission, et je devrais moi-même être en mesure de fournir davantage d'informations au Conseil de sécurité le 12 avril.

Si la volonté politique requise ne fait pas défaut et si la mise en œuvre du plan en six points se déroule comme prévu, la cessation des violences, le 12 avril, devra être rapidement suivie de la mise en place d'un mécanisme de contrôle international efficace, ce pourquoi il faudra que le Conseil agisse promptement. Les conditions propices à un règlement politique entre toutes les parties qui réponde aux attentes démocratiques de la population syrienne pourraient alors voir le jour.

Les récents événements sont toutefois profondément préoccupants. Les conditions de sécurité et la situation en matière de droits de l'homme sont inacceptables. Cette crise, qui dure depuis plus d'un an, a provoqué un nombre intolérable de morts et engendre à présent des flux de réfugiés de plus en plus importants dans toute la région. Ce matin, j'ai pu constater de mes propres yeux l'ampleur des ravages provoqués par la crise dans un camp de réfugiés situé en Turquie, près de la frontière syrienne. La grandeur des souffrances de la population syrienne ne fait aucun doute. Il est urgent que les violences cessent.

Les dirigeants syriens devraient saisir maintenant l'occasion qui s'offre à eux de changer radicalement de cap. Il faut absolument que, dans les prochaines 48 heures, le Gouvernement donne des signes visibles d'un changement immédiat et incontestable de son dispositif militaire dans tout le pays, comme le prévoit le plan en six points, et que les alinéas a), b) et c) du paragraphe 2 du plan soient pleinement mis en œuvre afin de permettre la cessation des violences armées au 12 avril. Nous exhortons aussi l'opposition à concrétiser sa volonté de voir aboutir le plan et de n'offrir aucun prétexte au Gouvernement pour revenir sur ses promesses. Les déclarations catégoriques de l'opposition sont encourageantes à cet égard.

Je n'ai cessé d'être en contact avec les pays qui peuvent exercer une influence. Je les remercie du soutien qu'ils ont apporté au plan en six points et à mon action. L'unité de la communauté internationale, et en particulier celle du Conseil de sécurité, sont cruciales pour permettre de parvenir à un règlement politique de la crise syrienne. En cet instant décisif, je serais reconnaissant au Conseil de bien vouloir, parlant d'une seule voix, exprimer sa profonde préoccupation face à l'état d'exécution des obligations immédiates qui incombent au Gouvernement syrien et rappeler aux parties combien il importe de respecter la date butoir du 12 avril. La cessation de toutes les formes de violence n'est qu'un premier pas, mais il est essentiel. Il ne doit pas être retardé par l'imposition de nouvelles conditions. Les violences doivent cesser sur-le-champ.

J'espère être en mesure, le 12 avril, de rendre compte plus précisément de la situation sur le terrain.

L'Envoyé spécial conjoint
de l'Organisation des Nations Unies
et de la Ligue des États arabes
pour la crise en Syrie
(*Signé*) Kofi A. **Annan**